

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 3262-7

ISO/TC 256

Secrétariat: DIN

Début de vote:
2022-10-04

Vote clos le:
2022-12-27

Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 7: Dolomite

*Extenders for paints — Specifications and methods of test —
Part 7: Dolomite*

ICS: 87.060.10

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 3262-7](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-fdis-3262-7)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-fdis-3262-7>

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO/DIS 3262-7:2022(F)

© ISO 2022

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/FDIS 3262-7

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-fdis-3262-7>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Exigences	2
5 Échantillonnage	3
6 Rapport d'essai	3
Bibliographie	4

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 3262-7](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-fdis-3262-7)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-fdis-3262-7>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/patents).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/foreword.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 256, *Pigments, colorants et matières de charge*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3262-7:1998), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Par rapport à l'édition précédente, les principales modifications sont les suivantes :

- modification du titre en « Matières de charge » ;
- modification de la méthode d'essai relative à la répartition granulométrique dans le Tableau 2 pour adopter celle de l'ISO 8130-13 ;
- mise à jour des références normatives et révision rédactionnelle du texte.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3262 peut être consultée sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 7 : Dolomite

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives à la dolomite ainsi que les méthodes d'essai correspondantes.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 787-2, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2 : Détermination de la teneur en matière volatile à 105 °C*

ISO 787-3, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 3 : Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à chaud*

ISO 787-7, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7 : Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau — Méthode manuelle*

ISO 787-9, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9 : Détermination du pH d'une suspension aqueuse*

ISO 787-14, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 14 : Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux*

ISO 3262-1, *Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 1 : Introduction et méthodes d'essai générales*

ISO 8130-13, *Poudres pour revêtement — Partie 13 : Analyse granulométrique par diffraction laser*

ISO 15528, *Peintures, vernis et matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage*

ISO 18451-1, *Pigments, colorants et matières de charge — Terminologie — Partie 1 : Termes généraux*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 18451-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

dolomite

carbonate naturel de magnésium et de calcium

Note 1 à l'article : La composition chimique de la dolomite est telle qu'elle contient entre 1,18 et 1,23 partie en masse de CaCO_3 pour 1,0 partie en masse de MgCO_3 .

4 Exigences

Pour la dolomite conforme au présent document, les exigences essentielles sont spécifiées dans le Tableau 1 et les exigences facultatives dans le Tableau 2.

Tableau 1 — Exigences essentielles

Caractéristique	Unité	Exigence			Méthode d'essai
		97	90	80	
Teneur en $\text{CaMg}(\text{CO}_3)_2$ ^{a, b}	% (fraction massique)	97	90	80	ISO 3262-1
Matières volatiles à 105 °C, max.	% (fraction massique)	0,3			ISO 787-2
Perte au feu	% (fraction massique)	46 à 48 ^c			ISO 3262-1
Matières insolubles dans l'acide chlorhydrique, max.	% (fraction massique)	1	6	10	À convenir entre les parties intéressées
Matières solubles dans l'eau (extraction à chaud), max.	% (fraction massique)	0,2			ISO 787-3
pH de la suspension aqueuse		8 à 10,5 ^c			ISO 787-9

^a Voir Article 3.

^b Si le produit contient d'autres minéraux, la composition de ces derniers doit être indiquée.

^c Ces valeurs ne tiennent pas compte de l'effet d'un éventuel traitement de surface sur les résultats.

Tableau 2 — Exigences facultatives

Caractéristique	Unité	Exigence	Méthode d'essai ^a
Refus sur tamis de 45 µm	% (fraction massique)	À convenir entre les parties intéressées	ISO 787-7
Répartition granulométrique (méthode instrumentale)	% (fraction massique)		ISO 8130-13
Couleur			ISO 3262-1
Clarté			À convenir entre les parties intéressées
Résistivité de l'extrait aqueux	Ω·m		ISO 787-14

5 Échantillonnage

Prélever un échantillon représentatif du produit à soumettre à essai, conformément à l'ISO 15528.

6 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit comporter au moins les informations suivantes :

- a) tous les détails nécessaires à l'identification du produit soumis à essai ;
- b) une référence au présent document, c'est-à-dire l'ISO 3262-7:— ;
- c) les résultats de l'essai, la méthode utilisée et l'indication de conformité ou de non-conformité du produit aux spécifications limites ;
- d) tout écart par rapport à la méthode d'essai spécifiée ;
- e) tout phénomène inhabituel (anomalie) observé au cours de l'essai ;
- f) la date de l'essai.